VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 07 AVRIL 2023

Par suite d'une convocation en date du **28 mars 2023**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **sept avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **28 mars 2023.**

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – M. Raphaël RIVIERE.

Procurations : Mme Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – **Mme Séverine MARA** a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – **Mme Roseline LUCAS** a donné mandat à Mme Colette ANELARD CADERBY – **Mme Suzette RIVIERE** a donné mandat à Mme Annick SEVERIN.

Absents : Mme Line Rose BAILLIF – M. Laurent LENCLUME – M. Paul FORT.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Mme Julie Rose MEZINO** pour remplir les fonctions de secrétaire.

& &

&

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
070423_01	**Compte-rendu des décisions** Adoption du procès-verbal de la séance du 03 mars 2023	X *(3 contres)*	
070423_02	**Adoption du budget primitif 2023** Compte principal	X *(6 Abstentions)*	
070423_03	**Adoption du budget primitif 2023** Annexe de la régie funéraire	X	
070423_04	**O.C.A. (Olympique Club des Avirons)** Attribution d'une subvention Convention partenariale 2023	X *(3 Abstentions)*	
070423_05	**Association AVIRONS JEUNES** Attribution d'une subvention Convention partenariale 2023	X	
070423_06	**Vote des taux de la fiscalité directe locale** Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023	X	
070423_07	**Adoption du Règlement Budgétaire et Financier**	X	
070423_08	**RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois** Créations d'emplois	X	
070423_09	**RESSOURCES HUMAINES – Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale** Financement d'une aide au maintien dans l'emploi au titre de l'aménagement du véhicule personnel	X	
070423_10	**DUP et cessibilité – Projet d'aménagement de la ruelle Carméry** Réitération de la demande de déclaration d'utilité publique et de la cessibilité des parcelles	X	
070423_11	**Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AD 1315 et ¼ indivis de AD 1318 situés au Tevelave destinés à la réalisation d'un équipement public (école)** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 04 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion	X	
070423_12	**Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AD 1316 et ¼ indivis de AD 1318 situés au Tevelave destinés à la réalisation d'un équipement public (école)** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 05 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion	X	
070423_13	**Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AD 1317 – AD 1320 et ¼ indivis de AD 1318 situés au Tevelave destinés à la réalisation d'un équipement public (école)** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 06 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion	X	

.../...

(suite)

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
070423_14	**Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AD 1319 – AD 1323 situés au Tevelave destinés à la réalisation d'un équipement public (école)** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 07 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion	X	
070423_15	**Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 224 situés chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 08 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion	X	
070423_16	**Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 1011 – 1013 – 1015 et AI 1113 situés Chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 12 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion	X *(4 contres)*	
070423_17	**Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 1012 – 1017 et AI 1020 situés chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 13 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion	X	
070423_18	**Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 1014 – 1018 et AI 1021 situés chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 14 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion	X	
070423_19	**Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 1016 – 1019 et AI 1022 situés chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 15 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion	X	
070423_20	**Convention de portage N° 01 16 04 avec l'EPFR** Terrains cadastrés AD 1518 et 133 Acquisition anticipée	X	
070423_21	**Parcelle AL 723** Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de la parcelle	X	
070423_22	**Transfert de compétence au SIDELEC** Organisation des bornes de recharge pour les véhicules électriques	X	
070423_23	**Transfert de compétence au SIDELEC** Production d'électricité d'origine renouvelable	X	
070423_24	**Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**	X	

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,

Julie Rose MEZINO

Le Maire

Eric FERRERE

MAIRIE DE SAVIRON ★ DE LA REUNION ★

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 21 AVR. 2023

Publiée le : 21 AVR. 2023

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.